

MODALITES D'INTEGRATION ET DE RECLASSEMENT

☑ Filière administrative

Fusion des cadres d'emplois des agents administratifs et des adjoints administratifs en un cadre d'emplois des adjoints administratifs structuré en 4 grades

Grade détenu	Grade d'intégration	Modalités
agent administratif qualifié Echelle 3	adjoint administratif de 2 ^{ème} classe Echelle 3	à identité d'échelon et d'ancienneté dans l'échelon
adjoint administratif Echelle 4	adjoint administratif de 1 ^{ère} classe Echelle 4	
adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe <i>Receveurs principaux et chefs de standard téléphonique</i> Echelle 5	adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe Echelle 5	
adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe Echelle NEI	adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe Echelle 6	1 ^{er} éch IM 360 ➔ 5 ^{ème} éch IM 375 ancienneté acquise 2 ^{ème} éch IM 379 ➔ 6 ^{ème} éch IM 394 sans ancienneté 3 ^{ème} éch IM 379 ➔ 6 ^{ème} éch IM 394 ancienneté acquise (4 ans)

MODALITES D'INTEGRATION ET DE RECLASSEMENT

☑ Filière technique

1. Fusion des cadres d'emplois des agents des services techniques, des agents techniques, des agents de salubrité et des gardiens d'immeuble en un cadre d'emploi des adjoints techniques structuré en 4 grades

Est également fusionné le cadre d'emplois des aides médico-techniques de la filière médico-sociale

Grade détenu	Grade d'intégration	Modalités
agent des services techniques agent technique agent de salubrité gardien d'immeuble aide médico-technique Echelle 3	adjoint technique de 2 ^{ème} classe Echelle 3 Les agents techniques et les gardiens d'immeuble sont ensuite reclassés dans le grade d'adjoint technique de 1 ^{ère} classe, en 3 tranches annuelles (entre le 01/01/2007 et le 31/12/2009), sur avis de la CAP	à identité d'échelon et d'ancienneté dans l'échelon
agent technique qualifié agent de salubrité qualifié gardien d'immeuble qualifié Echelle 4	adjoint technique de 1 ^{ère} classe Echelle 4	
agent technique principal agent de salubrité principal gardien d'immeuble principal Echelle 5	adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe Echelle 5	
agent technique en chef agent de salubrité en chef gardien d'immeuble en chef Echelle NEI	adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe Echelle 6	

1^{er} éch IM 360 ➔ 5^{ème} éch IM 375 ancienneté acquise
2^{ème} éch IM 379 ➔ 6^{ème} éch IM 394 sans ancienneté
3^{ème} éch IM 379 ➔ 6^{ème} éch IM 394 ancienneté acquise
(4 ans)

MODALITES D'INTEGRATION ET DE RECLASSEMENT

☑ Filière technique

3. Fusion des cadres d'emplois des agents d'entretien et d'accueil des établissements d'enseignement, des agents techniques des établissements d'enseignement, des agents de maîtrise des établissements d'enseignement en un cadre d'emplois des adjoints techniques des établissements d'enseignement structuré en 4 grades

Grade détenu	Grade d'intégration	Modalités
agent d'entretien et d'accueil des établissements d'enseignement Echelle 3	adjoint technique de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement Echelle 3	à identité d'échelon et d'ancienneté dans l'échelon
agent technique des établissements d'enseignement Echelle 3	adjoint technique de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement Echelle 3 Les agents techniques des établissements d'enseignement sont ensuite reclassés dans le grade d'adjoint technique de 1 ^{ère} classe, en 3 tranches annuelles (entre le 01/01/2007 et le 31/12/2009), sur avis de la CAP	
agent technique qualifié des établissements d'enseignement Echelle 4	adjoint technique de 1 ^{ère} classe des étab. d'enseignement Echelle 4	
agent de maîtrise des établissements d'enseignement Echelle 5	adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des étab. d'enseignement Echelle 5	
agent de maîtrise qualifié des établissements d'enseignement Echelle NEI	adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe des étab. d'enseignement Echelle 6	
		1 ^{er} éch IM 360 ➔ 5 ^{ème} éch IM 375 ancienneté acquise 2 ^{ème} éch IM 379 ➔ 6 ^{ème} éch IM 394 sans ancienneté 3 ^{ème} éch IM 379 ➔ 6 ^{ème} éch IM 394 ancienneté acquise (4 ans)

MODALITES D'INTEGRATION ET DE RECLASSEMENT

☑ Filière technique

2. Modification de la structure du cadre d'emplois des agents de maîtrise en 2 grades

Grade détenu	Modalités de reclassement
agent de maîtrise Echelle 5	Sans changement
agent de maîtrise qualifié Echelle spécifique	<p>Reclassement dans le grade d'agent de maîtrise principal :</p> <p>1^{er} éch IM 328 ➔ 1^{er} éch IM 328 ancienneté acquise dans la limite d'1 an si l'ancienneté est > à 1 an sans ancienneté si l'ancienneté est < à 1 an</p> <p>2^{ème} éch IM 349 ➔ 3^{ème} éch IM 359 moitié de l'ancienneté acquise</p> <p>3^{ème} éch IM 360 ➔ 4^{ème} éch IM 375 moitié de l'ancienneté acquise</p> <p>4^{ème} éch IM 379 ➔ 5^{ème} éch IM 395 sans ancienneté</p> <p>5^{ème} éch IM 394 ➔ 5^{ème} éch IM 395 moitié de l'ancienneté acquise dans la limite de 2 ans</p>
agent de maîtrise principal Echelle spécifique	<p>Reclassement au sein de la nouvelle échelle :</p> <p>1^{er} éch IM 333 ➔ 2^{ème} éch IM 342 ancienneté acquise dans la limite d'1 an si l'ancienneté est > à 1 an sans ancienneté si l'ancienneté est < à 1 an</p> <p>2^{ème} éch IM 354 ➔ 3^{ème} éch IM 359 ancienneté acquise dans la limite de 2 ans</p> <p>3^{ème} éch IM 368 ➔ 4^{ème} éch IM 375 ancienneté acquise dans la limite de 2 ans</p> <p>4^{ème} éch IM 387 ➔ 5^{ème} éch IM 395 ancienneté acquise dans la limite de 2 ans</p> <p>5^{ème} éch IM 394 ➔ 7^{ème} éch IM 415 ancienneté acquise dans la limite de 3 ans</p> <p>6^{ème} éch IM 394 ➔ 8^{ème} éch IM 430 ancienneté acquise dans la limite de 4 ans</p>

MODALITES D'INTEGRATION ET DE RECLASSEMENT

☑ Filière culturelle

Fusion des cadres d'emplois des agents du patrimoine et des agents qualifiés du patrimoine en un cadre d'emplois des adjoints du patrimoine structuré en 4 grades

Grade détenu	Grade d'intégration	Modalités
agent du patrimoine Echelle 3	adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe Echelle 3	à identité d'échelon et d'ancienneté dans l'échelon
agent qualifié du patrimoine de 2 ^{ème} classe Echelle 4	adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe Echelle 4	
agent qualifié du patrimoine de 1 ^{ère} classe Echelle 5	adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe Echelle 5	
agent qualifié du patrimoine hors classe Echelle NEI	adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe Echelle 6	1 ^{er} éch IM 360 ➔ 5 ^{ème} éch IM 375 ancienneté acquise 2 ^{ème} éch IM 379 ➔ 6 ^{ème} éch IM 394 sans ancienneté 3 ^{ème} éch IM 379 ➔ 6 ^{ème} éch IM 394 ancienneté acquise (4 ans)

MODALITES D'INTEGRATION ET DE RECLASSEMENT

Filière sportive

Pas de modification dans la structure du cadre d'emplois des opérateurs des APS

MODALITES D'INTEGRATION ET DE RECLASSEMENT

☑ Filière médico-sociale

1. Abrogation du statut particulier des aides médico-techniques intégrés dans le cadre d'emplois des adjoints techniques
2. Modification dans la structure du cadre d'emplois des agents sociaux qui comporte désormais 4 grades

Grade détenu	Grades de reclassement	Modalités de reclassement
agent social qualifié de 2 ^{ème} classe Echelle 3	agent social de 2 ^{ème} classe Echelle 3	à identité d'échelon et de conservation d'ancienneté dans l'échelon
agents social qualifié de 1 ^{ère} classe Echelle 4	agent social de 1 ^{ère} classe Echelle 4	

Les grades d'agent social principal de 2^{ème} et de 1^{ère} classe sont accessibles par la voie de l'avancement de grade.

3. Restructuration en 3 grades du cadre d'emplois des ATSEM, à l'image des cadres d'emplois des auxiliaires de puériculture et des auxiliaires de soins, dont le 1^{er} grade est recalé en échelle 4.

Grade détenu	Grade de reclassement	Modalités
ATSEM de 2 ^{ème} classe auxiliaire de puériculture auxiliaire de soins Echelle 3	ATSEM de 1 ^{ère} classe auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe auxiliaire de soins de 1 ^{ère} classe Echelle 4	à identité d'échelon et d'ancienneté dans l'échelon ↳ en 3 tranches annuelles (entre le 01/01/2007 et le 31/12/2009), sur avis de la CAP ↳ dans l'attente les agents continuent de relever de l'échelle 3
ATSEM de 1 ^{ère} classe auxiliaire de soins principaux auxiliaire de puériculture principaux Echelle 4		à identité d'échelon et d'ancienneté dans l'échelon
auxiliaire de soins chef auxiliaire de puériculture chef Echelle 5	auxiliaire de soins principal de 2 ^{ème} classe auxiliaire de puériculture ppal de 2 ^{ème} classe Echelle 5	

Les nouveaux 2^{èmes} (... ppal de 2^{ème} classe) et 3^{èmes} grades (... ppal de 1^{ère} classe) classés en échelle 5 et 6 sont accessibles par la voie de l'avancement de grade.

MODALITES D'INTEGRATION ET DE RECLASSEMENT

☑ Filière police municipale

1. Restructuration en 3 grades du cadre d'emplois des gardes champêtres dont le 1^{er} grade est recalé en échelle 4.

Grade détenu	Grade de reclassement	Modalités
Garde champêtre Echelle 3	Garde champêtre de 1 ^{ère} classe Echelle 4	à identité d'échelon et d'ancienneté dans l'échelon ↳ en 3 tranches annuelles (entre le 01/01/2007 et le 31/12/2009), sur avis de la CAP ↳ dans l'attente les agents continuent de relever de l'échelle 3
Garde champêtre principal Echelle 4		à identité d'échelon et d'ancienneté dans l'échelon
Garde champêtre chef Echelle 5	Garde champêtre principal de 2 ^{ème} classe Echelle 5	

Le nouveau 3^{ème} grade (garde champêtre principal de 1^{ère} classe - échelle 6) est accessible par la voie de l'avancement.

2. Restructuration en 3 grades du cadre d'emplois des agents de police municipale par suppression du grade de chef de police.

Grade détenu	Grade de reclassement	Modalités
Gardien Echelle 3	Gardien Echelle 4	à un échelon comportant un indice égal ou à défaut immédiatement supérieur
Gardien principal Echelle 4		à identité d'échelon avec ancienneté acquise majorée de 9 mois
Brigadier et brigadier chef Echelle 5	Brigadier Echelle 5	à un échelon comportant un indice égal ou à défaut immédiatement supérieur
brigadier chef principal Echelle spécifique	Brigadier chef principal de 2 ^{ème} classe Echelle spécifique	

MODALITES D'INTEGRATION ET DE RECLASSEMENT

☑ Filière animation

Fusion des cadres d'emplois des agents d'animation et des adjoints d'animation en un cadre d'emplois des adjoints d'animation structuré en 4 grades

Grade détenu	Grade d'intégration	Modalités
agent d'animation qualifié Echelle 3	adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe Echelle 3	à identité d'échelon et d'ancienneté dans l'échelon
adjoint d'animation Echelle 4	adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe Echelle 4	
adjoint d'animation qualifié Echelle 5	adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe Echelle 5	
adjoint d'animation principal Echelle NEI	adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe Echelle 6	1 ^{er} éch IM 360 ➔ 5 ^{ème} éch IM 375 ancienneté acquise 2 ^{ème} éch IM 379 ➔ 6 ^{ème} éch IM 394 sans ancienneté 3 ^{ème} éch IM 379 ➔ 6 ^{ème} éch IM 394 ancienneté acquise (4 ans)